

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT
ECONOMIE GESTION MENTION MONNAIE, BANQUE, FINANCE ET ASSURANCE
PARCOURS FINANCE VERTE**

Le directeur du collège *Droit Science Politique Economie Gestion*

Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1, al 9 du code de l'éducation ;
L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014 ;

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour le master : ***Economie***

Mention : ***Monnaie, Banque, Finance et assurance***

Parcours : **FINANCE VERTE (FV)**

Année d'étude : **2^{ème} année de Master**

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement assuré
Leroy	Aurélien	MCF	Analyse financière et extra-financière*
Raffestin	Louis	MCF	Histoire de la finance responsable
Gauthier	Marie	MCF	Séminaire de finance verte

Article 2 : Monsieur Louis RAFFESTIN est nommé/e en qualité de président/e du jury.

Article 3 : Ce jury est constitué pour l'année universitaire 2023-2024.

Fait à Bordeaux, le :

M. Jean-Christophe Saint-Pau
Le directeur du collège *Droit Science
Politique Economie Gestion*

